



Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 16 mai 2023

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz
Scrutateurs : Mme Ariane Rolle (pour la partie côté fenêtres – 25 personnes)
M. Laurent Sauter (pour la partie côté salle de sport - 33 personnes)
Présents : 7 Conseillers communaux
58 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 59 participants
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 3 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022 et de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022
 2. Comptes de résultats et d'investissements 2022
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
 3. Investissements complémentaires 2023 et rapport de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Complément pour la transformation de l'administration communale Fr. 167'000.-
 - 3.2 Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens Fr. 420'000.-
 4. Approbation des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »
 5. Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation
 6. Informations du Conseil communal
 7. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 17 du 28 avril 2022, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 3 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **Mme Ariane Rolle** pour la partie « côté fenêtres » et de **M. Laurent Sauter** pour la partie « côté salle de sport ». Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. Il **est approuvé à l'unanimité**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 30 novembre 2022

M. le Président rappelle que les deux PV ne seront pas lus, puisqu'ils étaient disponibles dans le journal communal et sur le site internet. Ils seront votés séparément. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le

procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 30 novembre 2022. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 30 novembre 2022 est accepté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022

M. le Président demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2022. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 15 décembre 2022 est accepté à la majorité avec une abstention

Point 2

Comptes de résultats et d'investissement 2022

M. le Président informe qu'on va d'abord présenter les comptes de résultats, puis les comptes d'investissements. Ensuite interviendra le rapport de la Commission financière et finalement le vote des comptes, en bloc. Il donne la parole à **M. Robin Grivel**, responsable des finances qui précise que les commentaires et les comptes ont été publiés dans le bulletin communal. Il ne va donner qu'une lecture rapide des résultats, chapitre par chapitre. Les comptes sont affichés à l'écran.

L'exercice 2022, avec la nouvelle forme MCH2 se boucle avec un bénéfice de CHF 2'086'909.77.

M. Michel Grivel demande ou a été comptabilisée la vente de la Gissetta. Selon **M. Robin Grivel**, cela devait déjà être en 2021, mais à contrôler.

M. le Président ajoute que le bénéfice est important, qu'il est surtout lié à des réévaluations comptables et des écritures financières. Il précise qu'on n'a pas 2 millions dans la caisse.

M. Robin Grivel passe à la lecture des comptes d'investissement, également affichés à l'écran, puis lit le bilan.

M. Georges Fragnière a plusieurs questions, dont une pour le bâtiment scolaire puisqu'on a un budget de CHF 200'000.00 et on en utilise que CHF 23'000.00 ? Pour les routes communales, on avait CHF 2'182'000.00 et on en utilise que CHF 197'000.00 ? Pour l'approvisionnement en eau, on a CHF 696'000.00 et on en utilise que CHF 203'000.00 ? **M. Robin Grivel** dit que les investissements ne doivent pas obligatoirement être réalisés et bouclés la même année. Il y a également les reports des budgets votés auparavant.

M. Georges Fragnière revient sur le montant pour les routes communales et le budget de CHF 2'182'000.00 voté il y a un certain nombre d'années, et on n'utilise que CHF 182'000.00, puis CHF 195'000.00 ou CHF 200'000.00 alors qu'il y a des routes qui ont été votées depuis longtemps et qui n'ont pas été réalisées, comme la route de l'Etrua, de la Joretta, de l'Abranna qu'on attend depuis 5 ans. **M. le Président** l'interrompt, car il est faux. Il lui explique que dans les investissements, ce n'est qu'au moment où on clôt le compte qu'on voit s'il y a un solde positif ou négatif. Pour un budget de routes, il est possible qu'une partie soit payée en 2021 ou en 2022, voire 2023, car ce budget d'investissement peut s'étaler sur plusieurs exercices. **M. Fragnière** demande pourquoi on attend si longtemps pour réaliser les travaux. **M. le Président** donne en exemple le cas de la réfection d'une route en expliquant qu'une fois que le budget est voté, il faut faire un examen préalable qui peut prendre une année ou plus, puis voir si le projet est soumis aux marchés publics, puis payer un ingénieur, payer la réalisation, payer les travaux, etc. et cela s'étale automatiquement dans le temps.

M. Pierre Justin Morard répond pour les routes AF et dit qu'il s'agit d'une procédure longue et qu'on ne peut rien commencer avant d'avoir le feu vert de Grangeneuve, sans quoi on n'a pas de subventions. **M. Georges Fragnière** dit qu'il ne parle pas des routes AF, mais de l'Etrua et de l'Abranna. **M. Morard** lui répond que la Joretta fait partie des routes AF et est incluse dans le premier lot qui est en cours. Plus vite on ne peut pas aller, car si on brûle les étapes, il répète qu'on n'aura pas les subventions.

M. Georges Fragnière demande pourquoi on ne l'explique pas avant et qu'il doit venir aux informations, car pour la Joretta il y a des trous de 20 cm qui ont été rafistolés, mais ça recommence. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'on en prend note et dit que la prochaine fois on donnera des informations sur l'avancement des dossiers. Pour la route de l'Abranna, elle ajoute qu'il y a eu un examen préalable, que suite à ce retour il a fallu modifier le dossier. On est parti en enquête publique au mois de décembre et là on est toujours dans l'attente. On n'a pas d'influence sur la rapidité des autorités cantonales, lesquelles sont relancées pour avoir des séances et ajoute qu'on n'est pas la seule Commune ou les procédures dures, puis cela dépend également des oppositions qui sont déposées et des recours. Pour la route de l'Abranna on a commencé la procédure avec l'ancienne loi sur les routes et si certaines revendications des propriétaires ne peuvent pas être liquidées, il faudra repartir avec une procédure d'expropriation qui est séparée de la nouvelle loi sur les routes. Elle assure faire au plus vite.

M. Robin Grivel cite les investissements terminés et facturés en 2022 :

0294 – Achat Auberge St-Pierre, Le Bry	budget de	CHF 1'200'000.00	solde négatif de	CHF 12'954.45
1610 – Assainissement stand de tir, Le Bry		CHF 15'000.00	solde	CHF 7'936.00
1610 – Assainissement butte de tir, Le Bry		CHF 210'000.00	solde	CHF 34'141.00
2171 – Rénovation école Avry		CHF 240'000.00	solde négatif de	CHF 24'831.05
7101 – PIEP réalisation cadastre		CHF 80'000.00	solde négatif de	CHF 13'873.39
7101 – Dépl. conduite d'eau La Chenau, Gumefens		CHF 20'000.00	solde	CHF 855.50
7101 – Rempl. Conduite d'eau Vers Karlé		CHF 220'000.00	solde négatif de	CHF 13'449.34
7101 – Dépl. Conduite d'eau La Cantine, Avry		CHF 115'000.00	solde	CHF 2'704.99
7201 – Equipement parcelles La Chenau, Gumefens		CHF 87'000.00	solde	CHF 50'793.24
7201 – PGEE 5 ^{ème} partie		CHF 100'000.00	solde	CHF 24'294.50
7301 – Création point de collecte Rte du Lac, Avry		CHF 10'000.00	solde	CHF 152.40
7710 – Réfection cimetière + complément		CHF 85'000.00	solde négatif	CHF 11'946.50
7900 – 3 ^{ème} complément pour la révision du PAL		CHF 100'000.00	solde négatif	CHF 4'920.20
8400 – Réfection sentiers pédestres (La Trotse, Les Gottes, La Moranda)		CHF 50'000.00	– pas réalisé	

Pour la réfection des sentiers, **M. Pierre Justin Morard** explique que le budget était prévu pour l'intervention de la protection civile, pour les fournitures et la location des machines. Cela n'a pas pu être réalisé, notamment car le Service des forêts n'autorise plus qu'on change le revêtement des sentiers, ni la pose d'infrastructures comme des bancs ou des places de pic-nic. Il y a eu des travaux d'entretien légers faits par l'édilité, mais ceux prévus ne pourront pas se faire.

M. le Président demande s'il y a des questions sur les investissements bouclés. Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss**, président de la Commission financière qui nous lit sont rapport :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE RELATIF AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2022 de notre Commune de Pont-en-Ogoz remis lors de l'assemblée communale du mardi 16 mai 2023.

*Mesdames, Messieurs,
Aux membres du Conseil Communal,*

Toutes citoyennes, tous citoyens ont reçu dans leur courrier quotidien le dernier bulletin communal, celui-ci relatant les divers éléments financiers de l'exercice 2022, soit le bilan, les comptes de résultats et les comptes d'investissements en détail, nature par nature, et en récapitulation, chapitre par chapitre.

De plus, un important travail a été effectué par notre service comptable qui durant cet exercice a dû doubler son travail avec l'aménagement de MCH2 dont on reparlera durant tout le rapport. Ceci vous ayant déjà été expliqué par notre grand argentier via ses commentaires et les détails que vous avez trouvés sur ledit bulletin.

Nous n'allons donc pas revenir sur ces chiffres, car ils sont explicites et clairs à la lecture de tout un chacun. La fiduciaire CORE, expérimentée dans la révision des communes, a également exécuté un travail en profondeur avec une multiplication de contrôles, contrôles qui ont été plus que positifs. Leurs conseils, en relation avec la modification de la façon de comptabiliser dès le 1^{er} janvier 2022 et pour le futur sont grandement appréciés. Leur rapport détaillé et positif de 22 pages étant là pour prouver que la comptabilité de notre Commune est entre de bonnes mains.

Par contre nous nous devons de donner quelques précisions suite au résultat bénéficiaire final, celui-ci ressortant d'un exercice extraordinaire de par la nouvelle façon comptable exigée par l'Etat via le module MCH2 (comptabilisation harmonisée) avec sa mise en pratique comme dit ci-avant au 1^{er} janvier 2022.

Nos explications :

- *Bénéfice final ressortant des comptes 2022 : CHF 2'086'909.77*

Ce résultat étant constitué des éléments exceptionnels et extraordinaires en relation, encore et toujours, avec le nouveau mode de comptabilisation, soit :

- *Par dissolution de la provision des pertes sur créances effectives* CHF 205'000.00
- *Par dissolution de la provision pour la caisse de pension de l'état* CHF 191'000.00
- *Par un prélèvement sur la réserve de la réévaluation du PA* CHF 597'000.00
- *Par une augmentation sensible des recettes provenance de la fiscalité sur les personnes morales et physiques ainsi que des contributions immobilières et des impôts sur les mutations et gains immobiliers*

Ce qui donne en exploitation pure des activités communales un résultat de CHF 1'093.909.77 donc malgré les difficultés de comparaison avec les années précédentes une augmentation.

Nous nous permettons une remarque ou plutôt une information, ceci pour finaliser notre rapport.

Il y a lieu de noter que le changement de système comptable a influencé les chiffres, et qu'il n'y a pas que des éléments propres à nous porter vers l'euphorie, car ce bénéfice est en partie constitué d'un exercice que l'on pourrait appeler de virtuel.

Ces réajustements modifiant l'apparence des comptes et ne permettant malheureusement pas de les comparer à ceux des exercices précédents.

Il y a lieu même de rechercher la vérité du bilan suite à la réévaluation des biens exigée. Les divers patrimoines, financier et administratif, ainsi réévalués ont été faits sur la base des valeurs d'acquisition dépréciées des valeurs d'amortissement comptable.

A noter également que depuis cet exercice les amortissements extraordinaires et / ou supplémentaires sont strictement interdits. Ces dits amortissements ayant corrigé les comptes et les boucllements des exercices antérieurs. Comme précisé ci-avant des provisions ont été dissoutes, donnant un résultat 2022 tronqué.

Mentionné par notre grand argentier il faudra par obligation et suite aux directives cantonales, s'attendre durant les neuf exercices à venir à un prélèvement annuel de CHF 597'000.00 sur la réserve de réévaluation du PA, actuellement porté au bilan pour CHF 5'372'835.98, donc une augmentation artificielle des résultats. Ces écritures mettant comptablement ce poste à CHF 0.00 lors du boucllement 2031.

Les divers chiffres présentés sont donc à prendre avec des pincettes. Suite à ce basculement de mode comptable, la CF via tous ses engagements, responsabilités et contrôles, se positionne actuellement de ne surtout pas toucher à la fiscalité, car il faut et faudra rester très vigilant pour que l'on puisse continuer à effectuer des investissements propres à nos besoins, tout en sachant que les charges cantonales imposées, actuellement 29.6% et des associations de communes 22.79%, vont augmenter. Cela étant également le cas, via les nouvelles charges à venir et à supporter par l'appartenance à l'ARG et le futur centre sportif régional.

En finalité la CF propose et donne son avis favorable à l'acceptation des comptes 2022.

Au nom de la CF, ses membres, François Barras, Richard Fragnière, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon et votre rapporteur.

M. Le Président remercie M. Wyss pour son rapport.

M. Marcel Schmutz a une question concernant le montant de la location des appartements de la Cornache, car en 2020 c'était CHF 106'000.00 et maintenant ce n'est plus que CHF 97'000.00. Quel est le loyer de l'appartement de 6 pièces de M. Pittet ? **M. le Président** ne connaît pas le montant du loyer, il sera donné ultérieurement. **M. Schmutz** demande où sont les CHF 750.00 de loyer pour la place louée par M. Philippe Schafer, car il ne les voit plus dans les comptes. **M. le Président** répond que le loyer existe toujours, mais qu'avec le nouveau système comptable, c'est ventilé ailleurs.

M. Georges Fragnière dit que suite au rapport des réviseurs, ils tirent la sonnette d'alarme sur les investissements qu'on peut faire, mais il demande s'il n'y a pas un moyen d'étudier pour avoir un abaissement d'impôts avec un bénéfice aussi important. **M. le Président** répond qu'on en prend note, mais que pour l'instant le Conseil communal s'est positionné pour ne pas faire de baisse d'impôts, car ce chiffre n'est que comptable et dans lequel il y a de grande dissolution de réserve faites les années précédentes. Il faudra attendre 2 ou 3 ans pour voir si ces chiffres se confirment avant de se positionner sur la fiscalité.

M. le Président dit qu'en page 27 du bulletin communal on trouve les indicateurs financiers. A présent on doit regarder nous-même notre situation financière communale. Si on prend le taux d'endettement net, on arrive à 82.06 % et la valeur indicative dit qu'à un taux inférieur à 100 %, on n'est pas trop endetté. Par contre, avec le 4^{ème} indicateur financier, qui est la dette brute par rapport au revenu, on est à 151 %. La valeur indicative dit que si le taux se situe entre 150 et 200 %, c'est mauvais. Cela vient des dettes qui ne sont pas supportées directement par la Commune, mais réparties dans les associations intercommunales. Il dit qu'on va aborder l'ARG sur cette situation, car il y a des futurs EMS, un centre sportif, un CO 4 qui arrivent et si on est déjà mauvais en termes d'endettement, on doit être attentif aux investissements hors communes. A voir si les autres communes ont les mêmes problèmes et voir si ce critère est mal formulé. En l'état, ce critère montre que sous l'angle des associations intercommunales, l'endettement est fort.

Mme Julia Barras demande si les communes environnantes font autant de bénéficiaires. **M. le Président** répond qu'à Sorens ils sont en déficit en raison de la réforme de la fiscalité des entreprises et encaissent moins, mais dans la majorité des communes fribourgeoises les comptes sont favorables. A voir à la longue, car le fait d'avoir réévalué tous les patrimoines qui avaient été assainis par des amortissements extraordinaires, donne des résultats meilleurs.

Comme il n'y a pas de questions, il invite les personnes présentes qui acceptent les comptes de résultats et d'investissements 2022 de s'exprimer par main levée. Il précise que les membres du Conseil communal ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultats et d'investissement 2022 sont acceptés à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée de sa confiance ainsi que pour l'approbation des comptes 2022.

Point 3.1

Complément pour la transformation de l'administration communale – CHF 167'000.00

M. le Président dit que les travaux qui devront se terminer cet automne nécessitent des interventions supplémentaires. Par rapport au budget voté en 2021, on a une augmentation des coûts d'environ CHF 55'000.00. Il y a une plus-value de CHF 40'000.00 pour les fenêtres en bois-métal et précise que lors du projet initial, les fenêtres étaient changées uniquement là où la façade était touchée et étaient prévues en PVC. Comme lors de l'assemblée communale de décembre 2022, l'investissement pour le remplacement de toutes les fenêtres a été refusé et qu'elles sont toutes en bois-métal, le Conseil communal ne voulait pas faire une administration en plastique et a choisi d'uniformiser avec le bois-métal. Il y a également eu une modification du projet, avec le déplacement de la cuisine et l'avancement de la salle du Conseil, cela donne 2 salles au 1^{er} étage, dont une « polyvalente » qui peut faire office de cafétéria ou salle de réunion, plus celle prévu au rez-de-chaussée, soit à présent 3 salles. Il y a également la réfection de la place extérieure, dont la place herbeuse devant l'ancienne poste sera supprimée dans le but de mettre une borne de recharge électrique à l'avenir, laquelle n'est pas encore budgétisée. En ouvrant le toit sur l'ancienne poste, il a été constaté que l'isolation et l'étanchéité n'étaient pas bonnes et décidé qu'il valait mieux remettre en état maintenant. Il y a aussi l'installation d'un nouveau compactus dans le local des archives pour CHF 25'000.00. On aurait pu reprendre l'ancien, mais on le laisse dans les locaux actuels pour la réserve du futur magasin.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière. **M. Jean-Claude Wyss** répond que la CF donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

M. Pierre Adrien Aviolat dit que s'il compte en vitesse les prix affichés, il arrive à un montant de CHF 157'000.00 et non 167'000.00, il en déduit que la modification du projet est budgétisée à CHF 10'000.00. **M. le Président** répond que oui.

M. Daniel Savary voit qu'il y a effectivement des montants supplémentaires, mais dit qu'on n'a pas le choix d'accompagner ce chantier pour finaliser l'administration. Il revient sur ce qu'il avait déjà dit en assemblée et que c'est dommage qu'on n'a pas de vision globale sur ce bâtiment. Car on rajoute des tranches et si on prend tous les investissements déjà faits depuis le premier projet, en ajoutant les panneaux solaires, on est au million et il trouve que ça fait beaucoup. Surtout qu'on n'a pas encore remplacé les fenêtres. Il a vu dans les infos de la Commune que le CECB pour le bâtiment, que lui-même et M. Jean-Jacques Reynaud avaient demandé lors de la dernière assemblée, a été fait. Il dit que c'est très bien mais à présent qu'est-ce qu'on en fait. Au niveau de l'isolation du bâtiment on sait qu'il faudra changer les fenêtres. Le CECB donne des indications au niveau de la toiture et on va poser des panneaux solaires. On ne pourra pas agir au niveau des façades pour isoler, donc il ne restera plus que le toit. Il déplore qu'il manque une vision globale et on a des budgets qui se rajoutent. Il y a bien une augmentation des coûts de la construction, mais dans un budget il doit y avoir normalement des réserves qui absorbent une partie de l'augmentation de ces coûts. Il est architecte, cette augmentation lui est aussi arrivée, il connaît. Il y a eu ce cafouillage au niveau des fenêtres, PVC ou bois-métal, pour lui le bois-métal c'est d'une meilleure qualité. Pour le compactus, on a changé d'avis. Quant à la salle supplémentaire, c'est CHF 10'000.00 et il rappelle qu'il avait fait remarquer en assemblée en 2021 qu'il manquait une salle, car c'était le but de la modification de cette administration. Il demande si à présent on pourrait avoir une sorte de remise à zéro et d'avoir une vision globale de ce bâtiment avant de recommencer d'autres travaux, comme le changement de fenêtres ou l'isolation de certains éléments.

M. le Président répond qu'il est bien renseigné, car le Conseil communal n'a pas encore communiqué sur la sortie du CECB, lequel nous est parvenu la semaine passée. **M. Savary** dit qu'il a vu cette info en ligne. **M. le Président** dit qu'on a une vision globale du bâtiment, mais on ne va pas retarder les travaux de l'administration. On a vu qu'il y a des travaux supplémentaires, qu'à l'époque il y avait une seule salle, puis deux, et maintenant trois. Par rapport à l'investissement global, l'étude est en cours. A la suite de la réception du CECB on a demandé à l'architecte de réévaluer les coûts pour une réfection énergétique complète du bâtiment, sachant qu'on ne pourra pas faire d'isolation complémentaire sur la brique réfractaire à l'extérieur du bâtiment. On va vraisemblablement revenir avec une nouvelle proposition pour les fenêtres à l'assemblée de cet automne, étant donné que c'est le seul élément possible.

M. Olivier Oberson ajoute qu'on a fait une vision avec des caméras thermiques. Sur les points de chaud qui s'échappaient, on voit qu'il y a des grosses pertes par les fenêtres, on pourra améliorer les parties froides comme les couloirs et les portes d'entrées seront remplacées. La partie isolante du plafond (galeas froid) est critique, mais on va trouver une solution. Sur la partie extérieure du bâtiment, on a des briques cellulositiques qui empêchent la pose d'aucun revêtement isolant autour.

M. Georges Fragnière dit qu'il faut avoir une étude complète de ce bâtiment avant même de poser les panneaux solaires. Il apprend qu'on va changer les portes, mais insiste pour avoir une vue d'ensemble pour rénover le tout et ensuite demander un crédit global avec une réserve, car là ça fait 3 fois qu'on augmente le crédit mais on n'a toujours pas de réserve. Il demande également si le magasin va être transformé dans ces CHF 167'000.00 ? **M. le Président** répond que l'analyse est en cours pour un projet complet, que là ce n'est que pour l'administration. Pour le magasin, un crédit a déjà été voté en décembre.

M. Daniel Savary demande si dans le budget du magasin l'augmentation des coûts a déjà été prise en considération ? **M. Marc-Olivier Seydoux** répond que le budget pour le magasin a été fait en prenant en compte l'augmentation et avec la mise à jour des prix.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement du complément pour la transformation de l'administration communale pour un montant de CHF 167'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 9 abstentions

Point 3.2

Bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne Gumefens – CHF 420'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit qu'on a voté un investissement pour la réalisation de la modération de trafic à Gumefens. Le PIEP prévoit un bouclage entre le secteur de l'Ancienne Cigogne, soit le bas du village et la partie qui relie le secteur Vers Karlé. C'est d'ailleurs sur cette zone qu'on a fait dernièrement des travaux pour sortir la conduite de la zone constructible à la route d'Avry. Il serait donc opportun de profiter des travaux dans la route pour éviter de réaliser les travaux en plusieurs étapes et engendrer des plus-values. Cette demande de budget complémentaire vient à présent étant donné que les travaux pour la modération de trafic sont prévus cet automne. Le projet permet de respecter le PIEP, d'améliorer le réseau d'eau et de permettre des bouclages différents. Actuellement, en cas de problème, on ne peut pas alimenter les habitations en continu et on doit faire des fermetures temporaires. On profiterait également de sortir la conduite de la parcelle 3 RF de la zone constructible, comme cette zone sera certainement un jour construite, cela évite de devoir faire les travaux dans l'urgence.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière. **M. Jean-Claude Wyss** répond que la CF donne un préavis favorable à cet investissement complémentaire.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le bouclage du réseau d'eau, secteur Ancienne Cigogne à Gumefens pour un montant de CHF 420'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG »

M. le Président donne la parole à **M. Pierre Justin Morard** lequel indique qu'étant donné que les statuts étaient disponibles à l'administration communale et sur le site internet il ne va pas les lire, mais donner les informations essentielles telles qu'affichées à l'écran. Il faut savoir que légalement chaque commune a l'obligation d'avoir un service officiel de curatelles et que les communes peuvent convenir d'avoir ensemble un tel service. C'est déjà le cas depuis le 1^{er} janvier 2014, avec une entente intercommunale avec Sorens, Marsens, Echarlens, Vuadens, Vaulruz et Sâles. A présent on souhaite faire une association intercommunale plutôt qu'une entente, c'est d'ailleurs une demande de la Loi sur les communes. Les organes de l'association seront l'assemblée des délégués, le comité de direction et la commission financière. Pour l'assemblée des délégués, chaque commune obtiendra une voix par 500 habitants. Toutes les communes n'auront pas le même poids, mais aucune ne pourra disposer de plus de la moitié des voix, c'est-à-dire qu'aucune ne pourra décider toute seule. Pour le comité de direction, il y aura une personne par commune, ce qui est déjà le cas actuellement. La commission financière sera composée d'un minimum de trois membres, mais chaque commune pourra y mettre un membre si elle le souhaite. Au niveau des ressources financières, on ne change rien par rapport à la situation actuelle, on aura une répartition de 50 % au prorata du nombre d'habitant et l'autre 50 % au prorata des dossiers, soit au nombre de personne qui sont aux curatelles par commune. En résumé, l'association ne change pas grand-chose par rapport à l'entente, il n'y a pas d'augmentation de coûts de prévue. Le service a déménagé de l'ancienne poste de Vaulruz dans le bâtiment de la banque Raiffeisen à Vuadens et les frais de déménagement et de modifications informatiques ou autres ont été inclus dans les frais de fonctionnement de 2022, sans augmenter la participation des communes.

M. Pierre-Adrien Aviolat demande ce qu'il entend par la participation des personnes porteuses ? **M. Pierre Justin Morard** répond qu'au niveau des curatelles, il y a des personnes sous curatelle qui ont des fortunes ou des revenus importants. Le service facture ses prestations à ces gens-là, c'est donc un revenu qui rentre pour l'association. Les communes donnent une garantie en cas de déficit, mais certaines années le service tourne par lui-même.

M. le Président ajoute qu'il s'agit d'une transformation juridique en passant d'une entente à une association de communes.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent les statuts de la nouvelle Association intercommunale pour le service des curatelles de la Sionge et Rive Gauche « Curatelles SRG » de s'exprimer à main levée.

Résultat du vote : La modification des statuts est acceptée à l'unanimité

Point 5

Nomination d'un membre à la Commission de naturalisation

M. le Président informe que **Mme Christine Fragnière**, nommée en décembre dernier, s'est retirée car elle déménage. Il la remercie et lui souhaite tout de bon pour la suite. Deux candidats se sont annoncés et dit qu'on voulait prendre les deux, mais règlement précise que la commission est formée de 5 membres. Il demande aux deux candidats de se présenter brièvement.

M. Baptiste Rapin se présente, il a 46 ans et est mécanicien chez Liebherr à Bulle, il habite la Commune depuis 18 ans.

Mme Marion Mili dit qu'elle est née à l'Etrua et est de retour dans la Commune après être partie pour ses études et elle aimerait s'impliquer dans la vie politique communale. Elle a 33 ans, est juriste et pense pouvoir gérer le mandat.

M. le Président les remercie et demande si quelqu'un aurait des questions à leur poser ou s'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite se présenter. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux deux scrutateurs de s'avancer, accompagnés de **Mme Christelle Tinguely**, caissière communale pour procéder à la distribution des bulletins de vote. Il demande aux personnes présentes d'inscrire un seul nom et de glisser le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Le dépouillement se fait à la cuisine.

Durant la votation, **M. le Président** rappelle qui compose actuellement la commission, soit M. Guillaume Manchelle, Président, Mme Marie-Claude Broye, Mme Ariane Rolle et M. Pierre-Alain Tercier.

Concernant le résultat des votes, on obtenu des voix :

- **Mme Marion Mili** **29 voix**
- **M. Baptiste Rapin** **28 voix**
- **1 abstention**

M. le Président annonce que **Mme Marion Mili** est élue par l'assemblée communale, il propose de l'applaudir et remercie **M. Baptiste Rapin** pour sa mise à disposition.

Mme Marion Mili est élue à la Commission de naturalisation à la majorité

Point 6

Informations du Conseil communal

M. le Président informe des décisions suivantes du Conseil communal :

- **Auberge Le Bry** : il dit qu'on nous reproche d'aller trop vite, alors le Conseil communal essaie de faire mieux et informe qu'actuellement il y a une 3^{ème} hypothèse. Comme les comptes communaux n'étaient pas finalisés, le Conseil communal a décidé d'attendre et doit à présent se déterminer sur un investissement ou autre. Il y aura soit une assemblée extraordinaire, soit une votation par les urnes. C'est toujours en cours d'analyse, il y aura séance de présentation si le sujet passe par les urnes.

M. Georges Fragnière demande comment la Commission financière transmettra les informations si le vote se fait par les urnes. **M. le Président** répond que ce n'est pas encore défini, mais si c'est par les urnes, il y aura une séance d'information pour tout le monde, plus un document explicatif avec le bulletin de vote, dont le préavis complet de la Commission financière.

- **PAL** : **Mme Géraldine Barras** dit que selon l'information transmise par tout-ménage au mois de mars, une mise à l'enquête du PAL a eu lieu du 17 mars au 1^{er} mai dernier. Cette mise à l'enquête était indispensable puisque le dossier a été adapté aux conditions d'approbation de la DAEC du 14 novembre 2018. Le Conseil communal a profité de cette mise à l'enquête pour inclure quelques petites modifications qui n'étaient pas requises par le canton, mais qui nous semblaient nécessaires. La suite du dossier sera :

- Traitement des oppositions par le Conseil communal ;
- séances de conciliation avec les opposants ;
- Eventuelle mise à l'enquête complémentaire du dossier ;

- Envoi du dossier au canton ;
- Réception du préavis de synthèse du SeCA.

Selon les urbanistes, il n'est pas impossible qu'après le retour des différents services il y aura encore des choses à modifier. Elle assure que la volonté du Conseil communal et de la Commission d'urbanisme est d'aller de l'avant. Parallèlement à la révision générale du PAL, il y a l'étude sur l'aménagement des rives du lac et des ports qui est menée. Elle précise que plus on attend, plus les demandes changent.

- Nouveau véhicule communal : informe que le nouveau véhicule est arrivé il y a deux semaines, il est devant la HAP et il s'agit d'un Toyota Hilux voté en 2021.
- Déprédation : **M. le Président** attire l'attention qu'il y en a de plus en plus, que ça soit sur les arrêts de bus ou les différents murs. Il y en a énormément et ça prend du temps de remettre en état, on doit rapidement repeindre. Il ne pousse pas à la dénonciation, et précise que la Commune n'a pas le droit de mettre des caméras pour trouver les auteurs. Par contre, si quelqu'un voit quelque chose et veut nous en parler, c'est volontiers.
- Mur en-dessus de l'autoroute : le mur qui surplombe l'autoroute est toujours tagué et est en cours de nettoyage. Il sera peint avec un fond bleu et il y aura une peinture avec des papillons, lesquels seront lumineux la nuit. La végétation reste.
- 20^{ème} anniversaire de la fusion : il rappelle que les communes de Gumefens, Avry et Le Bry ont fusionnées en 2003 et que le Conseil communal a décidé de faire une manifestation le samedi 17 juin 2023 de 10h00 à 16h00, devant la HAP, en collaboration avec le marché des producteurs. Il y aura une animation par la fanfare et le chœur mixte. Un tout-ménage sera prochainement envoyé.
- Point rencontre d'urgence PRU : l'Etat et la protection civile ont été alertés avec les possibles pénuries d'électricité, de sorte que la Commune a touché une radio spéciale qui permet de contacter les « feux bleus » en cas de blackout qui dure. En cas de panne d'électricité générale, le PRU sera mis en place devant la HAP. Les citoyens sont dès lors appelés à se réunir à cet endroit.
- Accès aux rives du lac : **Mme Géraldine Barras** informe que le Conseil communal a décidé de repartir avec le système des 3 macarons cette année. Par contre les macarons « riverains » et « bateau » étaient valables 2 ans. Il y aura le macaron « citoyen » au prix de CHF 20.00 au lieu de CHF 30.00 cette année et il sera disponible prochainement à l'administration, il dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 lorsqu'il y a les agents de sécurité. Il sera valable pour la saison 2023.
- Terrasses d'Ogoz : **M. le Président** rappelle qu'on avait une demande d'indemnité de 24 millions et on a reçu la semaine passée une mise à jour du montant corrigé à 19 millions. La procédure veut que ça soit dirigé à l'encontre de la Commune, mais au final ça serait à l'Etat de payer, par le biais du compte de plus ou moins-value. La Commune va s'opposer à cette procédure. La demande est basée sur les m² qui ne sont plus en zone à CHF 200.00/m². L'évolution du dossier sera communiquée.

Point 7 Divers

M. le Président demande s'il y a des questions.

M. Marcel Schmutz demande de remettre en service le réservoir de Champ Traversey, car avec l'incendie à Vuisternens-en-Ogoz, le réservoir du Bry n'avait plus d'eau. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond qu'il y a une étude en cours pour le haut du village, également pour la source Uldry afin de pouvoir la remettre en service. Des solutions nous permettraient d'avoir 100 litres/minute supplémentaires. Pour le réservoir de Champ Traversey, il y a une hypothèse pour le réactiver, rien n'est sûr mais on cherche une solution convenable pour palier à ce genre de situation. **M. le Président** ajoute qu'on a toujours le ravitaillement par Bulle qui est possible.

M. Marcel Schmutz demande combien a été vendu le Nissan Navarra. **M. le Président** répond qu'il était en très mauvais état et qu'il a été vendu à environ CHF 4'500.00, mais n'est plus sûr du montant exact. A contrôler. **M. Schmutz** demande pourquoi on ne l'a pas mis dans le bulletin communal ? **M. le Président** dit qu'on en prend note mais qu'il a fait l'objet d'une petite annonce.

M. Daniel Savary rebondit sur la nouvelle concernant la demande d'indemnisation des Terrasses d'Ogoz et la bonne nouvelle que cela passe de 24 à 19 millions et ne sait pas où en est le fonds cantonal pour financer cela. Il dit que MCH2 permet de faire des engagements conditionnels, c'est-à-dire de faire des réserves, lesquelles pourraient être utilisées pour la remise en état du terrain, devant et derrière les bâtiments, car il craint qu'en cas de faillite du promoteur que ça soit à la charge de la Commune. Est-ce qu'il ne serait pas prudent d'inscrire comme engagement conditionnel une réserve en cas de crash des Terrasses d'Ogoz, car c'est une épée de Damoclès avec laquelle il faut vivre et cela risque de durer au-delà de cette législature. **M. le Président** répond qu'on en prend note et répond qu'une séance a eu lieu avec M. le Conseiller d'Etat Steiert et que le fonds est actuellement à zéro. Rien n'a encore été encaissé, car il y avait des oppositions contre ce système. M. Steiert a toutefois dit que le fond se remplirait très vite, car l'Etat veut également taxer

les changements d'indice et ils ne laisseront pas partir une commune en faillite. M. Steiert a confirmé que c'est l'Etat et non la Commune qui n'a pas validé le maintien des terrains en zone à bâtir. Cependant, la loi dit que la procédure doit être engagée contre la Commune. **Mme Géraldine Barras** ajoute qu'elle a discuté avec M. Ramuz du SeCA qui l'a rendue attentive au fait que la loi sur l'expropriation, outre le fonds sur la plus-value, permet de faire une dénonciation d'instance si on estime que c'est une autre autorité qui a eu avantage à cette mesure. Comme c'est le Canton qui a pris la mesure, on peut dénoncer le cas à cette autorité, en espérant qu'elle sera reconnue comme débiteur. Concernant les 19 millions, soit il y a une expropriation matérielle et on est condamné, soit il n'y a pas d'expropriation matérielle et c'est zéro. La jurisprudence est restrictive et la 1^{ère} fois que la Commune a mis son PAL aux normes de la LAT est un non-classement (pas le droit à une indemnité) et pas un déclassement. **M. le Président** dit qu'on va répondre en dénonçant le cas à l'Etat, si bien que la DIME sera partie à la procédure.

M. Gérard Gapany demande où en sont les travaux de la route de la Cornache, quand est-ce que la route sera goudronnée et quand est-ce que le trottoir à Gumefens sera réalisé. **Mme Virginie Fragnière Charrière** répond qu'il ne s'agit pas de la route de la Cornache, mais de la Cantine et qu'on est actuellement en examen préalable en vue de l'enquête publique. On attend le retour de l'examen préalable. Pour le trottoir de la route d'Avry à Gumefens, on vient d'avoir le retour de l'examen préalable et on doit faire des modifications aux plans avant la mise à l'enquête publique. Ensuite cela dépendra des oppositions et des recours qui pourraient être intentés. **M. le Président** précise qu'on risque de scinder les tronçons pour la mise à l'enquête, ce qui, en cas d'opposition, ne bloque pas l'ensemble du projet.

M. Georges Fragnière demande qu'elle est l'étude préalable qui va au Canton pour la Cornache, qu'est-ce que le Canton à avoir là-dedans ? **M. le Président** répond que les services de l'Etat exigent de voir le dossier.

M. Jean-Jacques Reynaud demande pourquoi on met à l'enquête alors qu'il s'agit juste du revêtement qui sera refait. **Mme Virginie Charrière Fragnière** explique qu'il y aura un trottoir à faire, car actuellement il y a un chemin piétonnier qui n'est pas considéré comme tel. Du moment où l'on fait un trottoir avec un coffre, qu'on élargit à 1.65 m avec une bordure haute de 20 cm, on doit mettre à l'enquête.

M. le Président ajoute que la Commune a également relancer le SPC pour le trottoir du Bry, le long de la route cantonale.

M. le Président remercie chaque participant, il lève l'assemblée à 21h40 invite tout le monde à partager une agape. Applaudissements de l'assemblée.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du .

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare